



La solution juridique  
**dédiée** et **illimitée**

**DALLOZ**  
.....  
COLLECTIVITÉS



Une solution numérique

- ◆ L'ensemble des fonds Dalloz, avec 60 codes, 33 revues, Pratique du contentieux administratif, 1 200 fiches et des encyclopédies.
- ◆ Une organisation structurée par **matières**.
- ◆ Que ce soit du droit de l'urbanisme, des marchés publics, du droit du travail, des associations... **tous les services de votre collectivité** territoriale peuvent ainsi être intéressés.
- ◆ Un accès direct à **Dalloz Actualité** : un décryptage de l'actualité au quotidien.

Voir cas pratique pages 8-9



Un service de renseignement juridique par téléphone : **L'appel expert**

Plus de 12 000  
adhérents ont déjà  
souscrits au service  
de L'Appel expert

- ◆ Un service du **premier éditeur juridique français**, ELS, regroupant les trois maisons d'édition : Francis Lefebvre, Editions Législatives et Editions Dalloz qui vous ouvre l'intégralité de ses fonds documentaires. **Quelque que soit le sujet** : Urbanisme, environnement, action sociale, fiscalité... tous vos services ont des réponses à leurs questions !
- ◆ Des **juristes experts** pour sécuriser vos prises de décisions.
- ◆ Des réponses **immédiates ou sous 48h maximum**.
- ◆ Un service à utiliser **en illimité**.

Voir cas pratique pages 10-11

Dalloz Collectivités est votre **solution juridique globale** pour **piloter votre activité et sécuriser vos prises de décision**



# Une base de données exhaustive organisée **par matières**

Pour bien appréhender tous vos besoins.

## MATIÈRES

PUBLIC

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

ASSOCIATIONS

IMMOBILIER

CIVIL

PÉNAL

SOCIAL

AFFAIRES

EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

### PUBLIC

Les outils fondamentaux pour l'organisation au quotidien de votre collectivité

#### ◆ Codes

- Code constitutionnel et des droits fondamentaux
- Code de justice administrative
- Code de l'éducation
- Code de l'énergie
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Code de l'environnement
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Code de l'organisation judiciaire
- Code de l'urbanisme
- Code de la défense
- Code de la fonction publique
- Code de la recherche
- Code de la sécurité intérieure
- Code de la voirie routière
- Code des juridictions financières
- Code des marchés publics et autres contrats
- Code des pensions civiles et militaires
- Code du patrimoine
- Code du service national
- Code du service public
- Code du sport
- Code du tourisme
- Code électoral
- Code général de la propriété des personnes publiques
- Code général des collectivités territoriales
- Code minier
- Code des douanes

#### ◆ Dalloz Action et ouvrages professionnels

- Droit de l'expertise

#### ◆ Encyclopédie

- Encyclopédie des collectivités locales
- Répertoire de contentieux administratif
- Répertoire de la responsabilité de la puissance publique

#### ◆ Revues

- AJ Collectivités territoriales
- AJDA
- AJFP
- Constitutions
- Recueil Lebon
- RFDA

### CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Anticipez et maîtrisez le contentieux administratif

#### ◆ Codes

- Code de justice administrative
- ◆ **Dalloz Action et ouvrages professionnels**
- Pratique du contentieux administratif en ligne
- ◆ **Encyclopédie**
- Répertoire de contentieux administratif
- ◆ **Formules**
- Formulaires du contentieux administratif
- ◆ **Revues**
- Recueil Lebon

### ASSOCIATIONS

Tout sur le relais principal de l'action territoriale

#### ◆ Codes

- Code des associations et fondations 2015 (commenté)
- ◆ **Fiches d'orientation**
- Fiches association
- ◆ **Juris**
- Juris arts etc.
- Juris associations
- Juris corpus : Droit des associations
- Juris tourisme
- Jurisport

### IMMOBILIER

Gérez le patrimoine immobilier de votre collectivité territoriale

#### ◆ Codes

- Code civil
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Code de l'urbanisme
- Code de la construction et de l'habitation
- Code de la copropriété
- Code des baux
- Code forestier
- Code rural et de la pêche maritime

#### ◆ Dalloz Action et ouvrages professionnels

- Droit de la construction

- Droit et pratique des baux commerciaux
- La copropriété
- ◆ **Encyclopédie**
- Répertoire de droit immobilier
- ◆ **Revues**
- AJDI
- Recueil Dalloz
- Recueil Lebon
- Revue de droit immobilier

### CIVIL

Une couverture complète sur les thématiques de l'état civil

#### ◆ Codes

- Code civil
- Code de l'organisation judiciaire
- Code de procédure civile
- Code des associations
- Code des assurances
- Code des procédures civiles d'exécution

#### ◆ Dalloz Action et ouvrages professionnels

- Droit de l'expertise
- Droit de la famille
- Droit de la responsabilité et des contrats
- Droit et pratique de la procédure civile
- Droit et pratique du divorce
- Droit patrimonial de la famille

#### ◆ Encyclopédie

- Répertoire de droit civil
- Répertoire de procédure civile

#### ◆ Formules

- Formules de procédure civile

#### ◆ Revues

- AJ Famille
- Recueil Dalloz
- RTD Civ.

### PÉNAL

Prévenez les principaux risques pour les biens et les personnes

#### ◆ Codes

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Code de la route
- Code de la sécurité intérieure
- Code de procédure pénale
- Code pénal

#### ◆ Dalloz Action et ouvrages professionnels

- Droit de l'exécution des peines
- Droit de l'expertise
- Droit et pratique de l'instruction préparatoire
- La cassation en matière pénale

#### ◆ Encyclopédie

- Répertoire de droit pénal et de procédure pénale

#### ◆ Formules

- Formules de procédure pénale
- Revues Dalloz
- AJ Pénal
- Recueil Dalloz
- Revue de science criminelle

### SOCIAL

L'essentiel en matière de ressources humaines

#### ◆ Codes Dalloz

- Code de l'action sociale et des familles
- Code de la mutualité
- Code de la santé publique
- Code de la sécurité sociale
- Code du travail

#### ◆ Encyclopédie

- Répertoire de droit du travail

#### ◆ Revues

- Droit Social
- Recueil Dalloz
- Revue de droit du travail
- Revue de droit sanitaire et social

### AFFAIRES

Optimisez les potentialités économiques de votre territoire

#### ◆ Codes

- Code de commerce
- Code de l'aviation civile
- Code de la consommation
- Code de la propriété intellectuelle
- Code de procédure fiscale
- Code des douanes
- Code des ports maritimes
- Code des postes et des communications électroniques
- Code des procédures collectives
- Code des sociétés
- Code des transports
- Code du cinéma et de l'image animée

- Code du domaine de l'état
- Code général des impôts
- Code monétaire et financier

#### ◆ Dalloz Action et ouvrages professionnels

- Contrat d'affaires
- Delmas Procédures collectives
- Droit d'auteur
- Fonds de commerce
- Formules
- Formules de procédure commerciale

#### ◆ Encyclopédie

- Répertoire de droit commercial
- Répertoire de droit des sociétés

#### ◆ Revues

- AJ Contrat
- Recueil Dalloz
- Revue des sociétés
- RTD

### EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Identifiez les impacts du droit européen sur vos missions

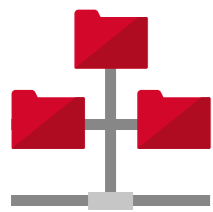
#### ◆ Encyclopédie

- Répertoire de droit communautaire
- Répertoire de droit international

#### ◆ Revues

- Rev. trim. de droit européen
- Revue critique de droit international privé

Nos conseillers commerciaux sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, au **01 40 64 53 21** ou par email à **servicecommercial@dalloz.fr**



# Une sélection de **sources fiables**

Nos rédacteurs effectuent une sélection rigoureuse de la jurisprudence et des textes

## JURISPRUDENCE

Près de **2 millions de décisions** des juridictions françaises et européennes sélectionnées pour une recherche rapide et utile.

### ◆ Jurisprudence de droit public

- Nombre de décisions du Conseil constitutionnel.....910
- Nombre de décisions du Tribunal des conflits.....3 294
- Nombre de décisions du Conseil d'État.....144 758
- Nombre de décisions des cours administratives d'appel.....238 396
- Nombre de décisions de tribunaux administratifs.....6 918
- Nombre de décisions de la Cour des comptes et de la Cour de discipline budgétaire et financière.....105

### ◆ Jurisprudence de droit privé

- Nombre de décisions de la Cour de cassation.....436 201
- Nombre de décisions de cours d'appel.....1 026 386
- Nombre de décisions des TGI/TL.....3 677
- Nombre de décisions de tribunaux correctionnels.....127
- Nombre de décisions des tribunaux de commerce.....397
- Nombre de décisions des juridictions de proximité.....67
- Nombre de décisions de conseil de prud'hommes.....260
- Nombre de décisions des tribunaux des affaires de sécurité sociale.....25

### ◆ Jurisprudence européenne

- Décisions des juridictions européennes (CJUE, TPIUE, CEDH, tribunal de la fonction publique).....9 143

## TEXTES

Avec près de **40 000 textes** officiels français, européens et internationaux non codifiés et plus de **60 codes** officiels, pour une lecture actualisée et cohérente du droit.

### ◆ Textes européens et internationaux

- Nombre de traités et de conventions internationales.....540
- Nombre de règlements et directives de l'UE.....2 576

### ◆ Textes français non codifiés

- Nombre de lois.....2 183
- Nombre d'ordonnances et décrets-lois.....392
- Nombre de décrets.....6 688
- Nombre d'arrêtés.....11 471
- Nombre de circulaires et instructions.....13 756
- Nombre de réponses ministérielles.....2 000

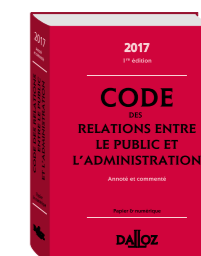
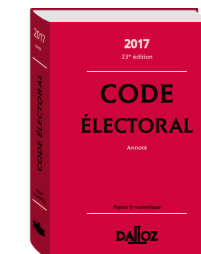
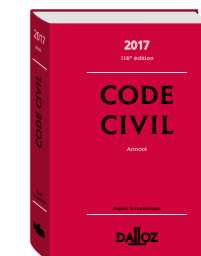
### ◆ Textes codifiés..... plus de 60 codes officiels (140 000 articles)

# Les Codes Dalloz : bien plus que de simples codes

**60 codes** contenant plus de **140 000 articles**.

Loin de se borner à reproduire purement et simplement la codification officielle, le Code Dalloz est :

- ◆ **mis à jour de ses modifications** : il offre une version mise à jour du texte légal, avec l'indication rigoureuse des sources (lois, ordonnances, décrets) qui ont modifié les articles du code ;
- ◆ **enrichi de notes de rédaction** : des notes de rédaction apportent les précisions et compléments indispensables à l'application du texte officiel ;
- ◆ **annoté de jurisprudence** (résumés de décisions de justice) et de références bibliographiques ;
- ◆ **complété des textes d'application indispensables** : des dispositions d'application ou des textes connexes placés dans le code aux endroits idoines ou en appendice du code ;
- ◆ **commenté par des experts de la matière** : les commentaires présentent, expliquent et mettent en perspective les notions, institutions et mécanismes juridiques développés dans les codes.



## LES ATOUTS DES CODES EN LIGNE

**Quel est l'intérêt de rechercher dans un code en ligne plutôt que dans les textes bruts ?**

**Vous gagnez du temps** en allant directement au texte codifié, sans avoir à vous interroger sur l'existence de dispositions plus récentes.

**N'est-ce pas plus difficile de rechercher dans un code en ligne ?**

**Non**, car en deux à trois clics, vous accédez non seulement à l'article mais aussi à son contexte (commentaire, jurisprudence, textes connexes...).

Vous avez ainsi la certitude d'une information fiable et enrichie propre aux codes en ligne Dalloz sans équivalent ailleurs.



# La recherche dans Dalloz Collectivités

## Cas pratique

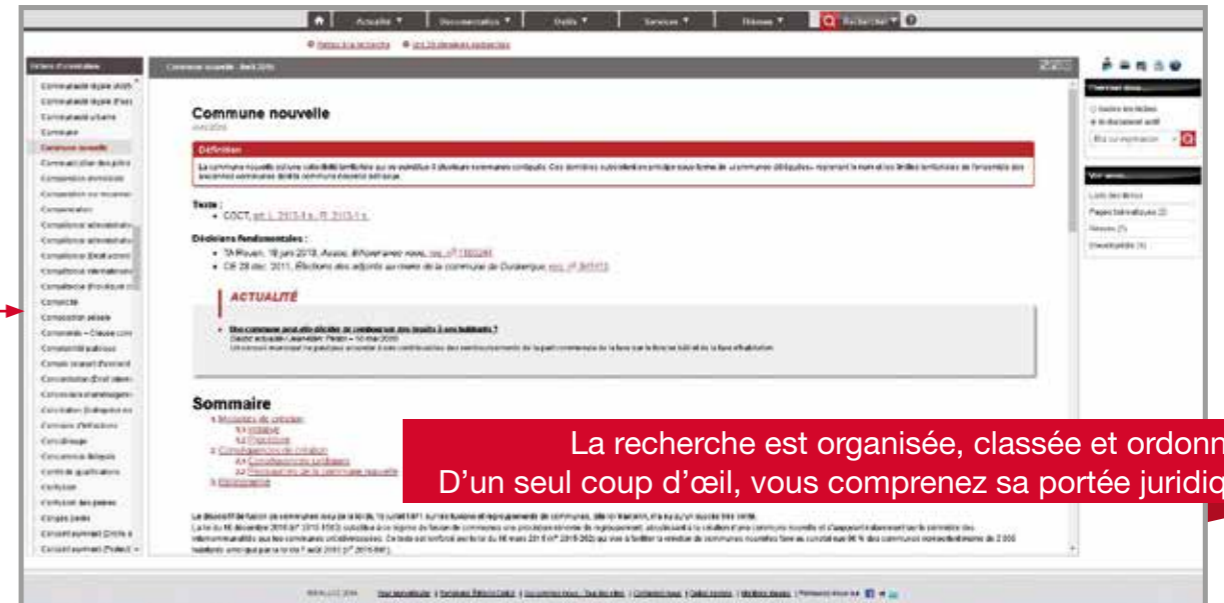
Exploitez le fonds de référence, accédez rapidement aux informations que vous recherchez.

1 Après avoir lancé une recherche en saisissant « **Commune nouvelle** », j'obtiens cette page de résultat.  
Je clique sur le premier document **Fiche d'orientation**



En quelques clics, un accès à l'information recherchée

2 Cette fiche donne accès à une définition, les textes de référence, les décisions fondamentales, une synthèse de la notion, et une sélection bibliographique.  
Par ailleurs, 200 fiches sont spécifiquement dédiées à l'action territoriale (exemple : Cimetière, Bail emphytéotique administratif, Communauté de communes...)



La recherche est organisée, classée et ordonnée. D'un seul coup d'œil, vous comprenez sa portée juridique.

3 Depuis la **Fiche d'orientation**, j'accède à tous les fonds Dalloz sur le sujet : revues, codes, ouvrages, encyclopédie, formulaires.

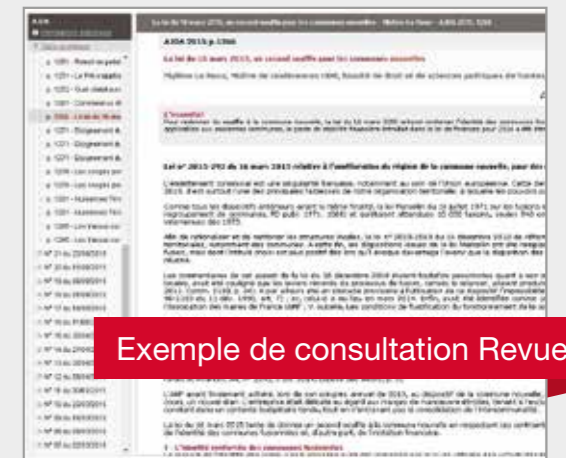


Une vue d'ensemble sur les fonds à consulter

4 Je peux, par exemple, avoir accès à un extrait de code et de revue.



Exemple de consultation Codes



Exemple de consultation Revues



# Le renseignement *via* **L'appel expert\*** Cas pratique

Un véritable outil d'aide à la décision avec l'expertise du n°1 français de l'édition juridique au bout du fil.

Posez toutes vos questions, vous avez la garantie d'une réponse fiable, documentée et adaptée à votre problématique\* !



Je pose ma question *par téléphone* ou *par Internet*.

## Ma question

Le personnel du service d'enlèvement des ordures ménagères géré directement par notre collectivité, fait grève depuis deux semaines.

Face à l'urgence de la situation devenue intenable (problèmes graves de salubrité) pour les 200 000 habitants de la ville et des communes limitrophes, le maire de notre commune veut solliciter du préfet la réquisition d'agents publics grévistes.

Le directeur des services juridiques de la ville souhaite savoir si cette demande est légale.

Plus de 12 000  
adhérents ont déjà  
souscrits au service  
de L'Appel expert

## La réponse de l'expert

L'appel expert confirme que la réquisition de grévistes du secteur public peut, dans des cas d'urgence tels que l'atteinte à l'ordre public, être ordonnée par le préfet (CGCT, art. L. 2215-1).

Le préfet dispose en effet d'un pouvoir de réquisition pour pallier une situation d'urgence, dans laquelle « les moyens dont il dispose ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police ». Ce pouvoir, dépasse largement la fonction publique puisque le préfet peut parfaitement procéder à la réquisition de personnel privé, dès lors qu'un intérêt public est menacé.

\* Le service de L'appel expert est disponible par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et par Internet 7j/7 et 24h/24. Les réponses sont délivrées dans un délai maximum de 48 h par téléphone et 72 h par Internet.

Les réponses apportées par le service de L'appel expert ont pour seul objet de fournir des renseignements et informations à caractère documentaire conformément à la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n°90-1259 du 31 décembre 1990. Ces informations n'ont en aucun cas valeur de consultation juridique.



Sur simple demande, je reçois un extrait de documentation en rapport avec ma question.

Extrait de documentation Éditions Francis Lefebvre

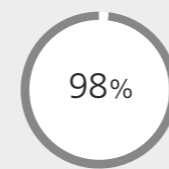
Mémento Social 2016, Conflits collectifs

Extrait de documentation Éditions Législatives

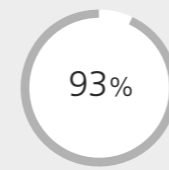
Dictionnaire Permanent Social, Grève

Extrait de documentation Éditions Dalloz

Le droit de grève et les réquisitions préfectorales de personnes, Ph. S. Hansen et N. Ferré, AJDA 2011. 388



98%  
des sondés  
sont satisfaits  
de la réponse  
qui leur a été donnée



93%  
des réponses  
ont été données  
rapidement

Enquête de  
satisfaction 2015  
menée auprès  
de 250 utilisateurs.

## L'appel expert\*

À vos côtés depuis toujours, le premier groupe français d'édition juridique vous répond.

Gagnez du temps au quotidien et misez sur la richesse de nos documentations.

Rompus à l'exploitation des outils documentaires sur l'ensemble des fonds, les juristes de L'appel expert vous garantissent une recherche optimisée, vous assurant une réponse documentée en un minimum de temps.

La puissance des fonds documentaires des trois éditeurs vous donne accès à l'intégralité du droit français.

**Le premier éditeur juridique français ELS** regroupe trois maisons d'édition : Francis Lefebvre, Editions Législatives et Editions Dalloz et vous ouvre l'intégralité de ses fonds documentaires. Sur simple demande, un extrait de documentation vous sera envoyé.

Quelle que soit votre préoccupation, la réponse est couverte par les matières traitées : action sociale, fonction publique, droit du travail, droit civil, comptabilité, fiscalité, droit des associations...

Tous les agents de votre collectivité sont intéressés par le service de L'appel expert. Ce service est proposé de façon illimitée. Vous pouvez l'utiliser selon vos besoins.



Nos conseillers commerciaux sont à votre disposition pour une démonstration  
ou un devis personnalisé au 01 40 64 53 21 ou par email à [servicecommercial@dalloz.fr](mailto:servicecommercial@dalloz.fr)